

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 29/07/2022

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 et le 29 juillet 2022 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- **Projet de mise aux normes, de construction de nouveaux locaux et d'augmentation du volume de production porté par la société laitière des volcans d'Auvergne (SLVA) sur la commune de Saint-Genès-Champanelle (63)**

*Augmentation du volume de production de lait sur le site existant qui pourra atteindre 200 millions de litres par an, soit près du double de la production actuelle. Divers travaux dont certains déjà réalisés sont présentés, notamment la mise au norme des installations de gestion des eaux usées et pluviales, la construction d'un nouveau local de stockage des emballages, la réalisation d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie de 1200 m<sup>3</sup> et d'une installation de sprinklage.*

- **Extension de la retenue d'altitude Les Echauds II au sein de la station des Ménuires sur la commune des Belleville (73)**

*Extension de la retenue actuelle d'une capacité de 46 500 m<sup>3</sup> pour la porter à 170 200 m<sup>3</sup>, et du réseau neige de culture, par la société d'exploitation de la vallée des Belleville (SEVABEL). Les retenues des Échauds (I et II) permettent l'enneigement de tout le secteur des Ménuires et des liaisons avec le reste des 3 Vallées, soit la majeure partie du domaine.*

- **Construction d'un entrepôt logistique par la société Eiffage Construction Confluence sur la commune de Montbeugny (03)**

*Création d'une plateforme logistique de six cellules de stockage de matières dangereuses sur un terrain agricole de 7,6 ha au sein de la ZAC Logiparc 03. Les produits seront stockés en fonction de leurs risques associés dans les cellules d'une taille unitaire de 3 000 m<sup>2</sup>. Le projet inclut des quais de chargement/déchargement, des bureaux et locaux, une chaufferie et des zones de*

#### **Service presse CGEDD / MRAe**

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Bruno Hémon - Tél : 01 40 81 68 63

Mél : [bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr)

*parking.*

- Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Alban-d'Hurtières (73)

*Evolution du PLU s'appuyant sur une croissance démographique annuelle de 2% pour cette commune de la porte de la Maurienne, prévoyant la création de 45 logements permanents sur 2,6 ha et des activités et hébergements touristiques sur 4,8 ha.*

- Révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Ugine (73)

*Douze modifications de zonage et une du règlement écrit ayant pour objectif de permettre l'installation de jeunes agriculteurs et de répondre à des demandes d'habitants pour faciliter leur installation dans la commune, située dans le Val d'Arly.*

- Remplacement du téléphérique Jandri Express au sein de la station des Deux Alpes, sur la commune des Deux-Alpes (38)

*Remplacement par Sata Group du téléphérique Jandri express, datant de 1985, colonne vertébrale du domaine skiable des Deux Alpes, assurant la liaison entre le cœur de la station à 1650 m et le bas du secteur du Glacier à 3 200 m, sur 6,4 km, le débit des installations évoluant de 1 800 à 3 000 personnes par heure.*

- Modification n°7 du schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont (63)

*Revue, par le syndicat mixte du Grand Clermont, des enveloppes prévues dans le document d'orientations générales du Scot pour les parcs de développement stratégique (PDS) et pour les zones d'activités communautaires d'intérêt local (ZACIL) suite à la création de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV).*

- Mise en compatibilité n°2 (Gex et Mijoux - Col de la Faucille) du PLUi-H de la communauté d'agglomération du Pays de Gex (01)

*Evolution nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement « 4 saisons » de la station Mijoux - La Faucille.*

- Modification de droit commun du PLU de la commune déléguée de Mâcot-La Plagne, commune de La Plagne-Tarentaise (73)

*Rectification de différences entre le PLU arrêté et le PLU approuvé pour cette commune de Tarentaise accueillant la station de La Plagne.*

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus du CGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

